



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 106521

Texte de la question

Mme Anne-Marie Comparini attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la vaccination contre l'hépatite B. Le vaccin contre l'hépatite B a été responsable d'un grand nombre de pathologies dès son utilisation dans les années 1990 et tout particulièrement pendant les campagnes massives de vaccination de 1994-1995. Il serait notamment à l'origine d'une maladie post-vaccinale, la myofasciite à macrophages, spécifique aux vaccins aluminiques. Lors de l'audition publique du 9 novembre 2004, organisée par l'AFSSAPS, l'INSERM et l'ANAES, les professeurs Tardieu, Ponsot, Imbs ont clairement annoncé une augmentation très significative des pathologies démyélinisantes chez les moins de quinze ans, y compris chez les très jeunes enfants suite à ce vaccin. Elle désire donc savoir s'il envisage de rendre la vaccination facultative pour toutes les personnes assujetties, de suspendre sa pratique sur les nourrissons, d'indemniser les victimes et enfin de mener des études indépendantes afin de détenir une base de données objectives sur les dommages engendrés par ce vaccin.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Comparini](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106521

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10534